



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20404-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LEGALITÉ</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.382**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ADHESION A L'UNION DES MAIRES DES BOUCHES DU RHONE AINSI QU'A
L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI, M. Henri MATAS, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/04/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ**Politique Publique** : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**OBJET** : ADHESION A L'UNION DES MAIRES DES BOUCHES DU RHONE AINSI QU'A
L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La cotisation annuelle à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône (UM13) rassemble l'adhésion à l'Union des Maires ainsi qu'à l'Association des Maires de France (A.M.F).

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône est une véritable plate-forme de rencontres utiles et constructives dont le principal objectif est d'apporter aide et conseils aux maires du département dans des domaines aussi spécifiques que la Coopération intercommunale, les Finances Locales, l'Urbanisme...

Quant à l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), elle s'est positionnée comme force de proposition au service du fait urbain et a impulsé avec son " Congrès annuel des Villes " une dimension européenne et a créé quatorze commissions thématiques présidées par les élus membres, acteurs majeurs dans les politiques publiques notamment dans les décisions économiques, sociales ou culturelles prises par les Ministères.

Il semble important que la Ville d'Aix en Provence puisse adhérer, comme les années précédentes, à ces deux structures afin de bénéficier des services de qualité et du réseau d'acteurs locaux spécialisés.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence pour l'année 2012 à l'UM13, ainsi qu'à l'AMGVF, contre versement d'une cotisation ;

- **AUTORISER** le versement d'une cotisation de 22 652.59 € (Vingt deux mille six cent cinquante deux euros et cinquante neuf centimes) à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône (UM13), ainsi que la somme de 17 005.66 € (dix sept mille cinq euros et soixante six centimes) à L'Association des Maires des Grandes Ville de France (AMGVF) ;

- **DIRE** que le montant de 39 658.25 €(trente neuf mille six cent cinquante huit euros et vingt cinq centimes) correspondant aux cotisations versées par la Ville à l'UM13 et à l'AMGVF, sera imputé sur la ligne budgétaire 92020 6281 1643 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2012.382 - ADHESION A L'UNION DES MAIRES DES BOUCHES DU RHONE AINSI QU'A
L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**